

De: MTA ERP <contact=erp-diagnostic.fr@mail63.suw11.mcdlv.net> de la part de MTA ERP <contact@erp-diagnostic.fr>
Envoyé: mardi 28 mars 2017 23:11
À: contact@ville-saintjeandugard.fr
Objet: Information campagne Diagnostic accessibilité PMR

COURRIER REÇU : 2074
Le 29 MARS 2017

Madame, Monsieur,

MAIRIE DE ST-JEAN DU GARD

La société MTA, spécialisée dans le Diagnostic Accessibilité des ERP (Entreprise Recevant du Public,) entreprend une campagne de sensibilisation auprès des ERP de la région.
Cette prestation est d'ordre commerciale et indépendante.

Il est avéré qu'un certain nombre d'entreprises peu scrupuleuses ont choisis de nous copier, voir nous falsifier face aux PME sans effectuer ni expertise ou diagnostic associé.

Ce type de pratique porte un préjudice certain à notre entreprise et à notre secteur, nous avons donc choisi de communiquer auprès des organismes concernés par l'accessibilité des PMR.

Nous souhaitons également vous indiquer de manière non exhaustive notre prestation :

Notre prestation comprend une analyse des différents points détaillés dans l'arrêté du 8 décembre 2014 relatif à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public.

Nous vous expliquons aussi notre méthodologie ci-dessous afin d'éviter les amalgames trop fréquents fait par vos services suite aux appels de commerçants.

Le client se doit de passer par les étapes suivantes :

1. Répondre à notre appel (1 seul appel) et/ou remplir un pré diagnostic (qui ne l'engage nullement).
Ensuite si le client correspond à une Entreprise Recevant du Public de 5ème catégorie n'ayant fait encore aucune démarche, un tarif forfaitaire lui est d'abord proposé et confirmé par email.
2. Réception de l'email l'informant du tarif et de la prestation.
Ensuite le client doit se reconnecter au site Internet et valider les Conditions Générales de Ventes (CGV).
3. Validation des CGV.

A ce stade le client peut décider de régler la prestation ou bien le faire plus tard.

4. Ensuite le client doit remplir un second formulaire
5. Réception de facture par email et par courrier.
6. Entretien individuel avec un expert accessibilité (en effet les questionnaires en ligne ne sont que des pré diagnostic, le dossier se finalise avec l'appel de notre expert en Accessibilité).
7. Rédaction du rapport
8. Envoi du rapport au client prêt à déposer

Notre dossier comporte :

- Une notice d'accessibilité avec les points diagnostiqués et les anomalies constatées.
- Les solutions de mise en conformité envisageables.
- L'estimation financière de la mise en conformité si nécessaire
- Les dérogations envisageables si besoin.
- Différents plans
- Un rapport d'Accessibilité
- Une Documentation

Nous rédigeons enfin, l'ensemble des documents à envoyer en Mairie et/ou DDT : Cerfa Ad'Ap ou Attestation de conformité.

Pour votre information, nous avons fait l'objet d'un contrôle de la DGCCRF, nous avons répondu favorablement point par point à leur demande. Ceci a pour but d'être le plus précis possible.

Nous sommes à votre entière disposition pour tous renseignements complémentaires.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.

Cordialement,

Le service communication

MTA Diagnostic Accessibilité

43 Chemin Des Vignes 93000 Bobigny

Tel. : 01.48.10.13.93 Fax : 01.53.01.46.05

=====
=====
Unsubscribe contact@ville-saintjeandugard.fr from this list:

[http://ers-diagnostic.us15.list-](http://ers-diagnostic.us15.list-manage.com/unsubscribe?u=17e6ee9f1f0b6199835afbd5b&id=2ece47ee99&e=9d0a8c3c40&c=a427565d27)

[manage.com/unsubscribe?u=17e6ee9f1f0b6199835afbd5b&id=2ece47ee99&e=9d0a8c3c40&c=a427565d27](http://ers-diagnostic.us15.list-manage.com/unsubscribe?u=17e6ee9f1f0b6199835afbd5b&id=2ece47ee99&e=9d0a8c3c40&c=a427565d27)